



SCI CREATION & REVENTE DE MON BIEN

Par **Mat70**, le **28/02/2013 à 17:04**

Bonjour à Vous,
je souhaite créer une SCI et revendre mon bien locatif à celle - ci
comment faire ?
Plus précisément la Forme à choisir ? Statut ? Charge & imposition ?
Gestion ? Le Prix de la création ?
La meilleur forme pour réduire mes charges puis débloquer
des avoirs pour le rachat et les travaux.
Après constitution :
- Revente de mon bien -
travaux & louer le bien.
Est- ce Possible ?
Merci par avance de vos réponses .

Par **FRANCK34**, le **28/02/2013 à 18:01**

bonjour
non ne peut pas se vendre à soit même il s'agit d'un apport à la SCI
Ensuite la SCI fait un crédit hypothécaire pour faire les travaux
pour tout savoir sur la SCI
<http://www.fbIs.net/SCIINFO.htm>

Par **Mat70**, le **28/02/2013 à 18:11**

Merci de votre réponse FRANCK34.
Et si on possède encore une charge de crédit .
L'échéance continue pour moi .
Les banques prêteuses sont surement frileuses sur le
sujet . Car il faut aussi faire tomber l'hypothèque .

Par **trichat**, le **28/02/2013 à 20:21**

Si vous avez un emprunt en cours sur le bien immobilier que vous souhaitez apporter à la SCI, la banque exigera probablement l'apurement de cet emprunt, c'est-à-dire un remboursement par anticipation. Car le droit de propriété est transféré à la SCI, société ayant la personnalité morale dès son inscription au RCS.

Par **FRANCK34**, le **01/03/2013** à **09:21**

Trichat a raison
il faut voir si une hypothèque est prise ou pas
2 solutions
soit il y a une hypothèque il faudra apurer
vous refaites un crédit hypothécaire comprenant les travaux et le remboursement du crédit
soit il n'y a pas d'hypothèque et vous voyez avec la banque si elle exige l'apurement
n'oubliez pas les frais d'apport = aux frais de vente
bon courage